

COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EPICERIE

L'article L2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	30 695,88	41 768,33	0,00	0,00	30 695,88	41 768,33
Total	30 695,88	41 768,33	0,00	0,00	30 695,88	41 768,33
Résultat de clôture		11 072,45				11 072,45
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	11 072,45	0,00	0,00	0,00	11 072,45
Résultat définitif		11 072,45				11 072,45

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	Report exercice N-1	Exercice N	Cumulé
Résultat de fonctionnement	0.00	+ 11 072.45	+ 11 072.45
Résultat d'investissement	0.00	0.00	0.00
Résultat global de clôture	0.00	+ 11 072.45	+ 11 072.45

Résultat réel exercice 2023 déduction faite de la subvention communale : + 1 072.45

Le compte administratif 2023 a été voté le 22 Mars 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité, d'un côté, la gestion des affaires courantes (Section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses Fonctionnement

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2023	2023
022 - Dépenses imprévues	1 500.00	0.00
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	38 350.00	30 695.88
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	24 600.00	29 024.08
6037 - Var. stocks marchandises (Valeur des marchandises en stock au 01.01.2023)	0.00	0.00
6061- Fourniture non stockés	4 600.00	0.00
607 - Achats des marchandises	20 000.00	29 024.08
61 - SERVICES EXTÉRIEURS (Maintenance, assurances, logiciel, ...)	4 000.00	1 590.91
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS (Frais commissions bancaires)	750.00	80.89
TOTAUX	39 850.00	30 695.88

Recettes Fonctionnement

	<i>PREVISIONS</i>	<i>REALISATIONS</i>
	2023	2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00
70 - VENTES PRODUITS	26 850.00	28 459.70
75 – Autre produits de gestion courante	0.00	1.32
77 – Produits exceptionnels (Subvention Communale)	10 000.00	10 000.00
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	3 000.00	3 307.31
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (Valeur des marchandises en stock au 31.12.2023)	3 000.00	3 307.31
TOTAUX	39 850.00	41 768.33

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Ce budget n'a pas de section d'investissement.

- a) Les dépenses d'investissement : NEANT
- b) Les recettes d'investissement : NEANT

III – LA DETTE :

Ce budget n'a pas d'emprunt.

IV – LE PERSONNEL :

Ce service fonctionne avec le personnel rémunéré par le Budget Communal.
Pas de transfert de charge.